

Richelieu partit en même temps, laissant à Lyon la Cour, c'est-à-dire la reine-mère Marie de Médicis, la reine régnante Anne d'Autriche, et leur entourage. Le cardinal n'ignorait pas que la reine-mère s'était plainte de lui ; le roi l'en avait averti lui-même, sans aller cependant jusqu'à lui avouer qu'il avait promis de le renvoyer. Louis XIII, de nouveau bien portant, songeait à se dégager de sa promesse ; il espérait même obtenir de sa mère qu'elle y renoncerait, et pour la bien disposer il avait recommandé à son ministre de ne rien négliger pour se réconcilier avec elle (27). Richelieu avait dû accompagner le roi ; mais il avait laissé à Lyon, pour surveiller la Cour, le secrétaire d'État des affaires étrangères, Bouthillier, qui lui était tout dévoué.

---

(27) GRIFFET. II. 37.

Le gouverneur de Lyon était alors Charles de Neuville de Villeroy, marquis d'Alincourt (de 1612 à 1642). (MONFALCON. II. 1382. PÉRICAUD. *Revue du Lyon*. Fév. 1887, p. 86. BASSOMPIERRE. III. 174.)

L'archevêque était le cardinal Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, frère du ministre (de 1629 à 1653.) (MONFALCON. II. 1380.)

Le prévôt des marchands en 1630 était Mathieu de Sève ; François de Chaponay l'avait été en 1627. (MONFALCON. II. 1406-1407.)